



Pôle Aménagement du territoire  
Direction de l'Urbanisme / Service Planification

Cahors, le 22 mars 2024

**OBJET :** Attestation de notification sur Acte à défaut du Géoportail de l'Urbanisme – délibération d'approbation du PLUi de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors

Madame, Monsieur,

La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLUi) le 11 mars 2024.

Le dossier de PLUi a été publié sur [geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://geoportail-urbanisme.gouv.fr) en ce jour du 22 mars 2024. Or, pour des raisons de problèmes techniques, la délibération d'approbation n'a pas pu être publiée simultanément sur ce site.

C'est pourquoi la délibération d'approbation du PLUi est transmise en ce jour sur la plateforme Acte afin d'assurer la notification auprès de la préfecture, en attendant la résolution de ce problème technique.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

La Vice-Présidente en charge de la  
planification

Brigitte DESSERTAINE

